

Château de Sissi



Hôtel - Restaurant - Salon de thé
Réceptions - Mariages - Séminaires

CONDITIONS GENERALES DE VENTES POUR RECEPTION ET SEMINAIRE

Réservation

Lors d'une première demande de la part du client, l'établissement effectue une pré réservation appelée option. L'option est une réservation à durée limitée qui donne aux clients un temps de réflexion sur l'engagement du contrat. L'option n'engage ni le client, ni l'établissement. La date de la levée de l'option est fixée par l'établissement.

L'option devient réservation qu'après versement d'arrhes correspondant à 30% du montant total estimé.

La confirmation de réservation du client implique son adhésion sans réserve aux présentes conditions générales de ventes.

30 Jours avant une prestation Mariage, 75% du montant du devis estimatif total devra être acquitté. Le solde restant réglé le jour J.

Restauration

Un nombre précis de repas devra être donné, par écrit, au plus tard 10 jours avant la prestation. Ce nombre sera retenu comme base de facturation. Les repas commandés mais non consommés seront facturés. Si le nombre de repas est supérieur à celui prévu, c'est le nombre de repas réellement servis qui sera facturé.

Certains produits frais pouvant être amené à manquer pour des raisons d'approvisionnement, la Direction de l'établissement se réserve le droit de modifier le plat par un autre de qualité équivalente. La Direction s'engage à en informer le client dans les meilleurs délais.

Les vins qui accompagnent les différentes formules sont limités à 1 bouteille de vin rouge pour 3 personnes et 1 bouteille de vin blanc pour 4 personnes.

Hébergement

Le nombre de chambre devra être indiqué par écrit 30 jours avant la date de la prestation, le nombre exact devra être confirmé par écrit 10 jours avant l'arrivée et sera retenu comme base de facturation.

Toute chambre retenue lors de la conclusion du contrat et non annulée 10 jours auparavant sera facturé intégralement.

Les chambres sont disponibles à partir de 15h00 le jour de l'arrivée et doivent être libérées avant 12h00 le jour du départ.

Liste Nominative

La liste nominative des participants devra être adressée à l'établissement au plus tard 10 jours avant la date d'arrivée.

Exclusivité

L'exclusivité du Château peut être allouée pour un mariage, ou autre réception sous réserve que le montant du devis final conclus 10 jours avant la prestation, entre les deux parties soit supérieur ou égal à 12 000 €. Dans le cas contraire, une dérogation expresse peut être accordée moyennant le paiement d'une indemnité d'exclusivité. L'exclusivité du Château s'entend du Samedi 15h au Dimanche 12h.

Pour toute animation sonore, l'exclusivité du Château devra être requise.

Facturation

Toutes prestations complémentaires au devis acceptées, demandées par le client, feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

Délais de règlement et Modalités de Paiement (séminaire)

Nos factures sont payables à 30 jours selon la date de l'émission de celles-ci pour les séminaires et le jour de l'évènement pour les réceptions. . Toute réclamation devra être faite dans un délai de 8 jours à compter de la date de la facture. Elles sont réglables par chèque, carte bancaire ou espèces. Aucun escompte ne sera accordé pour paiement avant date d'échéance.

Modalités de Calcul des Pénalités

Au cas où le paiement serait effectué après les 30 jours, date de facture, des pénalités pour retard de règlement seront dues. Elle représentent 3% du montant total par mois de retard. Tout mois entamé sera calculé au prorata. Tout incident de paiement rend immédiatement exigible la totalité des sommes dues.

Les crédits engagés par les participants et non réglés au départ seront facturés à l'organisateur de la manifestation.

Annulation du contrat

L'établissement se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement tout contrat dont l'objet ou la cause s'avère incompatibles avec la destination des lieux, ou encore, est contraire aux bonnes mœurs ou risque de troubler l'ordre public.

L'établissement se réserve le droit absolu de résilier unilatéralement le contrat en l'absence de règlement par le client de tout ou partie des arrhes stipulés à l'article « Réservation », sans préjudice du droit de l'hôtel de rechercher par toutes les voies de droit de paiement des sommes échues ou à échoir ainsi que l'indemnité du préjudice subi.

La résiliation unilatérale du contrat par le client l'oblige à acquitter une indemnité forfaitaire irréductible s'élevant à 30% du prix convenu si la résiliation intervient moins de 60 jours avant la date d'exécution du contrat, sauf pour les réceptions et mariages avec l'exclusivité du Château ou le délai est porté à 120 jours. En tout état de cause, les arrhes versés par le client resteront acquis à l'hôtel.

L'hôtel se réserve le droit d'annuler le contrat pour survenance d'un cas fortuit ou de force majeure.

Conditions Spécifiques

Par sa réservation le client répond de tous dégâts causés par ses invités ou enfants tant dans le parc ou dans l'enceinte du château. Tous points de décoration, installations techniques, aménagement divers des salles et salons de l'établissement, devront être conformes aux règlements et aux normes de sécurité en vigueur et préalablement approuvé par écrit par la Direction de l'hôtel, étant précisé que l'approbation dont il s'agit est toujours exclusive de tout percement des murs, sols et revêtement par quelque moyen que ce soit, ainsi que toutes applications, collages, affichages, supposant l'utilisation d'un produit collant sur les murs, plafonds ou sols des locaux de l'établissement. Toute détérioration, vol de matériel subis par l'établissement et commis par les participants pendant une manifestation seront facturés au client organisateur de cette manifestation. Lors de Mariages, le linge de table détérioré ou tout autre matériel seront directement imputés au client (brûlures, tâches etc...). Toutes boissons, alcoolisées ou non, venant de l'extérieur et consommées dans l'enceinte de l'établissement sont formellement interdites sauf accord de l'hôtelier. L'usage de confettis et cotillons sont totalement interdits.

Horaires de Service

Sauf dans le cadre de l'exclusivité sur le Château, le bar est ouvert de 11 heures à minuit

L'accueil du restaurant se fait de 12h à 13h30 pour le déjeuner et de 19h30 à 21h pour le dîner.

Les salles de restaurant doivent être libérées à 17h pour le déjeuner et à minuit pour le dîner.

Le service du petit-déjeuner est assuré de 7h30 à 10h.

Ces horaires peuvent être modifiés sous réserve d'un accord express. Dans le cadre d'un séminaire, Les horaires sont de 22h30 à 00h00. Tout dépassement horaire entraînera une facturation d'heure supplémentaire dans le cadre des séminaires et groupes.

Clause attributive de compétence

Pour toutes les contestations relatives à l'exécution du contrat ou à l'application et interprétation des présentes conditions générales de ventes seul sera compétent le Tribunal de commerce ou civil de l'arrondissement du Havre.